

COUR D'APPEL DE POITIERS
AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE
REQUISITIONS DU PROCUREUR GENERAL
14/01/2022

Madame la première présidente,
Mesdames et Messieurs de la cour,

Pour ma première audience solennelle de rentrée, je ne peux que constater comme vous les conditions particulières dans lesquelles celle ci se déroule.

Nous adapter, c'est ce que finalement nous démontrons une nouvelle fois loin de l'image d'une justice sclérosée ruminant ses perpétuelles névroses.
Continuer, aller de l'avant c'est toujours ce qu'ont su faire dans l'adversité ou face aux changements les magistrats et les fonctionnaires de la cour et des tribunaux du ressort.

Ce n'est certainement pas terminé...

Les Etats généraux de la Justice lancés à Poitiers le 18 octobre 2021 par le président de la République ont mis en place une organisation permettant de recueillir des idées et de formuler des propositions pour une profonde évolution de l'institution judiciaire.

Leur déclinaison locale a été à l'origine d'un fort investissement régional.
De multiples échanges ont eu lieu dans les quatre départements et à la cour, de nombreux acteurs (plus de 200 magistrats, fonctionnaires, professionnels du droit, préfet, FSI, avocats, citoyens, élus presse...) ont été réunis permettant d'écouter leurs avis et leurs propositions.

La lenteur de la réponse judiciaire et la distance du justiciable avec le magistrat ont été les principales interrogations, sans remettre en cause la confiance dans une institution de plus en plus saisie. Par ailleurs interrogés sur sa complexité, les citoyens ont fait le constat qu'elle émanait le plus souvent de la loi, multiple et changeante, que les magistrats se doivent d'appliquer.

Dans le même temps un mouvement inédit s'est manifesté :

- sous la forme d'une tribune signée par une majorité des magistrats français. et un grand nombre de greffiers et d'avocats qui s'y sont associés
- sous la forme également d'une journée de mobilisation nationale le 15 décembre 2021 qui a réuni à Paris et devant les cours d'appel un grand nombre de magistrats et de fonctionnaires accompagnés d'avocats.

Cette tribune et cette manifestation sont venues reposer la question de la place de la justice au sein de nos institutions, de la considération qui lui est réservée et des moyens qui lui sont accordés pour répondre aux attentes des professionnels et des justiciables en terme de qualité, de délai, de disponibilité et de capacité d'écoute.

Cette convergence des sujets de préoccupations intervient alors que le budget de la Justice est en hausse s'accompagnant en 2021 du recrutement de contractuels (57 sur notre ressort) venus renforcer notre capacité d'action.

Ces interrogations nous obligent à reposer le rôle du magistrat dans un Etat de Droit moderne, celui du greffier et de tous ces collaborateurs qui ont intégré les juridictions.

Quels moyens doivent alors être mobilisés pour offrir une justice de qualité permettant au magistrat assisté du greffier de remplir l'ensemble de ses tâches, dans le respect de ses obligations déontologiques de diligence, d'impartialité, d'indépendance et de respect du justiciable ?

Quels moyens pour le ministère public afin d'effectuer dans un souci de qualité, de rapidité, d'efficacité et d'exhaustivité toutes les missions qui lui sont dévolues?

Les magistrats du ministère public du ressort de cette cour, au parquet général, dans les parquets de première instance ont continué en 2021 à agir, à se mobiliser pour mettre en œuvre la politique pénale, jouer leur rôle de garants de la procédure, et d'orientation des affaires avant de requérir ce qui leur apparaît utile au respect de la loi.

On a pu voir à travers la lutte contre les violences faites aux femmes comment des moyens certes limités de contractuels mais réels, ont permis d'accélérer les prises en charge et la protection des victimes ou les suivis des auteurs.

L'attente est forte et tant de sujets nécessitent une réflexion approfondie sur la place, les moyens, les organisations, les orientations qu'ils impliquent .

Au delà de cette perpétuelle adaptation que j'évoquais au début de mon propos, on doit entendre cette attente forte pour des évolutions majeures nous permettant de réellement jouer notre rôle social et de participer à l'œuvre de justice à la hauteur des enjeux et des standards d'une démocratie avancée.

Nous ne manquerons pas au cours de l'année 2022 d'avoir l'occasion d'entendre des promesses , certainement des projets ; il nous revient de rester réactifs mais vigilants, résilients mais conscients pour espérer des jours meilleurs.

Je vous souhaite une bonne année 2022

Je vous prie déclarer close l'année judiciaire 2021, ouverte l'année judiciaire 2022;
de me donner acte de mes réquisitions
de dire que du tout il sera dressé procès verbal conformément à la Loi.

Le procureur général

Eric CORBAUX